



Le 13 octobre 2014, le deuxième atelier de travail de la série portant sur « l'Éducation inclusive » organisé par « Info-Handicap asbl », eut lieu à Walferdange.

L'Asbl « Zesummen fir Inklusioun - Ensemble pour l'inclusion » (précédemment « Elteren a Pedagoge fir Integreatioun »), la Direction de l'Éducation différenciée, la faculté de l'université du Luxembourg pour futurs enseignant(e)s et pédagogues sociaux/sociales, des enseignants de l'école fondamentale ainsi qu'une représentante de l'inspectorat y furent invités. Ines Kurschat s'était chargée de la modération. Nous souhaitons remercier les deux ministres présents : Corinne Cahen, ministre de la Famille et Claude Meisch, ministre de l'Éducation nationale ; qui, suite à la discussion, s'étaient mis à la disposition du public pour répondre aux différentes questions.

En outre, les 14 et 15 novembre 2014, dans le cadre du programme « Lifelong-Learning » (Apprentissage à vie), a eu lieu une session suivie de tables rondes concernant le sujet « Apprendre à vivre la diversité ensemble », organisée par le Ministère de l'Éducation nationale, l'université du Luxembourg ainsi que l'association Info-Handicap asbl. En conséquence, l'inclusion est donc sur toutes les lèvres.

### **Mais quelle est la réelle signification du terme « Inclusion » ?**

Inclusion est synonyme de participation. Selon la conception des partisans de l'inclusion, une société est composée d'individus, qui se différencient tous plus ou moins l'un de l'autre. Pour cette raison, la société doit veiller à ce que tous les citoyens et toutes les citoyennes, sous prise en compte de leurs possibilités individuelles, aient un accès à l'ensemble des institutions et prestations de services. L'objectif de l'inclusion est le changement des structures et conceptions existantes et la reconnaissance de toute divergence individuelle comme normalité par la société (définition selon Hans Wocken).

### **L'inclusion a-t-elle lieu au Luxembourg ?**

En considérant qu'au Luxembourg, on essaie toujours de nouveau de reléguer des enfants ayant des besoins particuliers dans des écoles spécialisées, les soi-disant « Centres de l'Éducation différenciée », peut-on vraiment parler d'inclusion ? Et nous souhaitons également ajouter, que le nombre d'enfants envoyés en école spécialisée augmente d'année en année.

Peut-on réellement parler d'inclusion, quand les parents doivent se battre pour obtenir le droit pour leurs enfants à une éducation inclusive ?

Peut-on réellement parler d'inclusion, quand la convention des Nations Unies, ratifiée par le Luxembourg, qui favorise l'inclusion de personnes souffrant d'un handicap, est en large mesure ignorée, quand le mot même « Inclusion » est abusé, comme par exemple dans des classes de cohabitation, qui réunissent les enfants ayant des besoins spécifiques ?

Nous regardons en arrière sur 25 années d'expérience et nous prétendons qu'il reste encore beaucoup à faire, pour que le droit à l'inclusion ne reste pas qu'un vain mot.

### **L'inclusion est réalisable :**

- si nous démontons les barrières dans nos esprits,
- si les peurs et les soucis des parents sont pris au sérieux,

- si les craintes et les soucis des enseignants et enseignantes sont entendus et que les spécialistes nécessaires leur sont mis à disposition,
- si on ne doit plus discuter du sujet, où, en fin du compte, un enfant a sa place : dans une école spécialisée ou dans une école régulière, puisque tout le monde est convaincu, que l'inclusion est la meilleure solution,
- si nos écoles deviennent des écoles à inclusion, où chaque enfant a droit à une prise en charge individuelle la meilleure possible.

Par conséquent, la question ne doit pas être la suivante : Est-ce que l'enfant a sa place dans cette école ? Mais plutôt : Que pouvons-nous faire, pour que cet enfant puisse être ici ? Les exemples positifs d'inclusion existent déjà, mais, malheureusement, de nombreux exemples d'exclusion persistent. Le Ministère de l'Éducation nationale devrait être conscient de ses propres procédés d'exclusion et c'est ici qu'il devrait prendre les mesures appropriées pour engager les changements nécessaires.

### **L'inclusion ne peut et ne pourra que réussir :**

- si tous les partenaires (enfants, parents, enseignant(e)s et pédagogues spécialisé(e)s se réunissent et développent leurs concepts ensemble,
- si les Centres d'Éducation différenciée ne constituent plus une alternative ; car c'est à ce moment là que nous devons nous pencher sur la question, de quelle façon un enseignement incluant tous les enfants doit être conçu,
- si les pédagogues spécialisé(e)s des Centres d'Éducation différenciée viennent dans nos écoles, dans nos classes « normales ». A ce moment là, nous pouvons même nous accorder une double occupation dans une même classe, à partir du moment où tous les enfants ont le droit de visiter une même école. Nous n'aurions alors plus besoin d'un "étiquetage" d'un enfant pour justifier des aides dont cet enfant aurait besoin.

Alors nous ne pourrions plus faire autrement que de déterminer les besoins particuliers de chaque élève afin de pouvoir organiser les mesures d'aide nécessaires. Les CIS (Commissions d'inclusion scolaire) pourraient en fait seulement se révéler digne de leur nom, si elles ne se limitaient pas à être des comités, dans lesquels on discute d'une éventuelle inclusion ou exclusion, mais dans lesquels on pourrait déterminer, quelles mesures d'aide sont nécessaires pour quel enfant, afin que son inclusion puisse réussir à l'entière satisfaction de toutes les parties concernées (enfant, parents, école). Les enseignant(e)s et pédagogues spécialisé(e)s doivent apprendre à travailler en équipe sur pied d'égalité et à planifier l'enseignement ensemble. Cela ne peut cependant se faire que dans le contexte de formations continues communes.

### **Notre conclusion est la suivante :**

- L'école devrait avoir la responsabilité pour l'ensemble des élèves.
- L'école devrait avoir la responsabilité pour l'ensemble du personnel d'aide (pédagogues spécialisé(e)s, équipe multiprofessionnelle, éducateurs/éducatrices ...), qui tombe actuellement sous la responsabilité de l'Éducation différenciée.

**Aussi longtemps qu'il y aura des possibilités d'exclusion, il n'y aura pas d'inclusion !**

*Texte traduit en français par Nicolas Marxen*